



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SORBS

**Route du Mas de Viellevieille
34520 SORBS**

Tél : 04.67.44.52.52
mairie.sorbs@lodevoisetlarzac.fr
<http://www.sorbs.org>

Sorbs, le 19 juin 2019

<p align="center">Procès - Verbal SEANCE DU 25 MAI 2019</p>

Date de convocation: 16 mai 2019

Date d'affichage: 16 mai 2019

Présents : Mmes COUDERQ Sylvaine - FRONTIN Claudine – GAY Monique - VIALA Maryse - PUC Martine – MM. BOUSQUET Jean- Charles – OLLIER Eric

Mme COUDERQ Sylvaine est désignée comme secrétaire de séance.
La séance est ouverte à 18h11

Le Maire fait lecture du procès verbal de la séance du 5 mai 2019.
Adopté à l'unanimité

1. Délibération DPU – chemin Bergerie

Suite à la délibération prise en 2018, la Communauté de Communes déléguera ce droit à la commune dans le cadre du PLUI

Par convention, l'entretien du chemin incombe à la Mairie, ce chemin est régulièrement dégradé lors des intempéries . Cette situation complique les demandes de subvention. Un DPU a été pris à Latude en 2015, mais ce chemin ne fait partie de la zone concernée il est de fait inclus dans la zone naturelle et sensible , il n'y a pas donc lieu de prendre un nouveau DPU

2. Délibération DPU – Cap d'Alton

Suite à la délibération prise en 2018, la Communauté de Communes déléguera ce droit à la commune dans le cadre du PLUI

Le Camp d'Alton ne fait pas partie actuellement de la zone réglementée dans la carte communale C'est un hameau d'entrée sur une route touristique venant du cirque de Navacelles.

Afin d'y maintenir l'accès dans le cadre des activités agricole et touristique il est nécessaire de mettre en place un DPU sur le hameau

Approuvé à l'unanimité

3. Questions diverses

- Le recensement aura lieu en 2020 sur la commune de Sorbs. Le conseil municipal décide de proposer à Angélique VASSAL d'être coordinateur et agent recenseur .
- L'association Capitelle a fait une demande de subvention de 50€

Adopté à l'unanimité

- Rapport d'inspection des archives départementales :

- les documents suivants doivent faire l'objet d'une intervention :
 - délibérations 1919-1975 dos arraché à relier
 - matrice des propriétés foncières 1823-1913 à restaurer
 - Des devis ont été demandés, ces demandes peuvent être subventionnées par le Conseil Départemental
 - délibérations 2011 à nos jours à relier , un devis a été fait pour un montant de 160 euros
 - arrêtés 2011 – à nos jours à relier , cela a été fait
 - Les PV des conseils municipaux doivent être conservés et collés dans un cahier registre qui coûte 107€. Le conseil municipal décide de chercher une autre solution.
- L'ONF propose de mettre des panneaux « Forêt Communale de Sorbs » à l'entrée et la sortie de la forêt, plus éventuellement un panneau de réglementation. Devis d'un montant de 1156€ par panneau + panneau réglementation 1020€ HT
Le conseil municipal refuse car le coût est élevé.
- La mairie a reçu une demande d'un nouveau propriétaire de ne pas régler le montant de l'abonnement assainissement car la maison n'est pas habitée. La règle générale est que les personnes raccordées payent l'abonnement au réseau. Il y a eu un investissement collectif au moment où le réseau d'assainissement a été fait, il est donc nécessaire que chaque personne raccordée contribue au financement du réseau.
- Logement communaux, les travaux ont commencé depuis 3 semaines. Du fait de la présence de l'ancienne locataire et de la difficulté à obtenir un rendez-vous avec elle, le diagnostic amiante avant travaux n'a pas pu être fait. Il y a de l'amiante dans le logement de droite (n°2) dans les colles des pavés. Il faut donc faire appel à une entreprise spécialisée. Les travaux de démolition vont donc se poursuivre dans le logement 1 et ils passeront ensuite au logement 2, une fois que l'entreprise spécialisée sera passée.
La livraison est prévue en octobre 2019.
- Délibération de la Communauté de Communes pour participer à l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, un comité de pilotage s'est constitué; le Maire de la commune de Sorbs a été désigné pour participer à ce Comité. Une première réunion a eu lieu.
Le Parc Régional a travaillé sur le SCOT du Sud Aveyron. Dans le cadre de l'élaboration de ce SCOT, des zones ont été définies pour l'implantation des énergies renouvelables. Légalement, les SCOT doivent être en concordance avec les SCOT limitrophes. A présent, le Parc Naturel intervient dans l'élaboration du SCOT du Pays Coeur d'Hérault.
- Elections cantonales, la conseillère départementale (qui était déjà suppléante) ayant démissionné, des élections se dérouleront le 30 juin et le 7 juillet.
- La rocaille a été plantée aujourd'hui avec les habitants du village. Les poubelles qui sont sur la place, seront rangées, une au cimetière, l'autre dans le garage.
- Les barrières de la maison Hunot seront enlevées dès que les propriétaires se seront engagés à la réparation de l'escalier (en cours) et l'arrêté

La séance est levée à 20h.

